



## **Notation Infra Pôle 2012.**

Ce jour les Organisations syndicales CGT, SUD devaient être reçu pour la remise des propositions de notation exécution et maîtrise.

Lors de cette remise il est obligatoire statutairement (RH271 art.18) de remettre aux délégués de commission le nombre d'emplois prévus au cadre autorisé (cadre d'organisation\*).

### **Face à ce refus les organisations syndicales ont refusé de participer à cette mascarade de notation !**

Dès les DP du 02 février 2012 nous avons alerté le directeur d'établissement sur le fait que sans cadre d'organisation\* il nous est impossible de veiller au bon déroulement de l'exercice de notation.

A cette réunion DP, le DET avait rejeté la faute sur le territoire de production (TP NEN) qui n'avait toujours pas validé le cadre d'organisation 2012. Ce cadre d'organisation devait notamment confirmer des embauches supplémentaires accordées en 2011.

Nos élus régionaux ont également interpellé la direction lors du CER.

Réponse de la direction régionale : « Ces documents seraient remis le 21 Février soit 6 jours après la remise des propositions ».

Face à cette attitude l'ensemble des élus ont quitté la séance plénière du CER.

De plus à ce jour aucune indication sur les contingents de niveaux ne nous a été remise.

Nous ne laisserons pas de chèque en blanc à la direction.

*\*cadre d'organisation : c'est ce qui permet de connaître le nombre d'agent par métier nécessaire au fonctionnement de l'établissement et cela pour chaque qualification. Et donc le nombre de poste qui serait vacant, cela décline les embauches, les démarches B sur C, les nominations à D.*

**C'est le début de la casse de notre statut.  
Les notations font parties du statut, plus de statut  
plus de déroulement de carrière.  
Mobilisons nous par la grève du 29 février pour  
défendre nos droits.**

Paris le 16 février 2012